



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

PREFECTURE DE POLICE

N° Spécial

1^{er} février 2017

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial Préfecture de Police du 1^{er} février 2017

SOMMAIRE

Arrêté	Date	PREFECTURE DE POLICE	Page
PP/CAB n° 2017-00080	27.01.2017	Arrêté accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.	4
PP/CAB n° 2017-00081	27.01.2017	Arrête fixant la liste nominative du personnel apte aux interventions à caractère chimique et biologique à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne pour l'année 2017.	9
PP/CAB n° 2017-00084	27.01.2017	Arrêté fixant la liste nominative des personnels opérationnels du groupe cynotechnique à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne pour l'année 2017.	17
PP/CAB n° 2017-00085	27.01.2017	Arrêté fixant la liste nominative du personnel apte à l'hélicoptère à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne pour l'année 2017.	18
PP/CAB n° 2017-00086	27.01.2017	Arrêté fixant la liste nominative du personnel opérationnel du groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux (GRIMP) et interventions en site souterrain (ISS) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne pour l'année 2017.	20
PP/CAB n° 2017-00087	27.01.2017	Arrête fixant la liste nominative du personnel apte aux secours subaquatiques à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne pour l'année 2017.	22
PP/CAB n° 2017-00088	27.01.2017	Arrêté fixant la liste nominative du personnel apte au sauvetage-déblaiement à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne pour l'année 2017.	25
PP/CAB n° 2017-00089	27.01.2017	Arrêté fixant la liste nominative du personnel apte aux interventions à caractère radiologique à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne pour l'année 2017.	29

Arrêté	Date	PREFECTURE DE POLICE	Page
PP/CAB n° 2017-00090	27.01.2017	Arrêté fixant la liste nominative du personnel apte dans le domaine des feux de forêts à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne pour l'année 2017.	37
PP/CAB n° 2017-00091	27.01.2017	Arrêté fixant la liste nominative du personnel apte à l'exploration de longue durée à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne pour l'année 2017.	38

PREFECTURE DE POLICE

Arrêté n° 2017-00080 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris

Le préfet de police,

Vu le code de la défense, notamment son article R. 3222-18 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article R.122-43 ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 77 ;

Vu l'arrêté du ministre de la Défense du 14 février 2014 relatif à l'organisation de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;

Vu le décret du 9 juillet 2015 par lequel M. Michel CADOT, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône (hors classe), est nommé préfet de police de Paris (hors classe) ;

Vu le décret NOR DEFB1512632D du 18 juin 2015 par lequel le général de brigade Philippe BOUTINAUD est nommé commandant de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris à compter du 1^{er} août 2015 ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet,

ARRETE :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée au général Philippe BOUTINAUD, commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les actes portant engagement juridique :

- des recettes inscrites au budget spécial ;
- des crédits inscrits au budget spécial de la préfecture de police d'un montant inférieur :
 - à 300 000 hors taxe lorsque ces engagements juridiques entraînent des dépenses imputables au chapitre 901, à l'article 901-1311 (en ce qui concerne les travaux de grosses réparations) ;
 - à 90 000 (quatre-vingt-dix mille) euros hors taxe lorsque ces engagements juridiques entraînent des dépenses imputables au chapitre 901, aux articles 901-1312 «matériel amortissable », 901-1313 « subventions nationales » et 901-1314 « subventions européennes » de la section d'investissement, ainsi qu'au chapitre 921, aux articles 921-1312 « incendie », 921-1313 « subventions nationales » et 921-1314 « subventions européennes » de la section de fonctionnement du budget spécial de la préfecture de police ;
 - aux seuils européens publiés au Journal officiel de la République française conformément à l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, lorsque ces engagements juridiques entraînent des dépenses imputables aux chapitres indiqués supra et quand ces dépenses sont nécessaires pour faire face à une urgence impérieuse comme définie à

l'article 30-I-1° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Article 2

Le général Philippe BOUTINAUD, commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, est également habilité à signer :

- 1°) les propositions d'engagement comptable des dépenses ;
- 2°) les bons de commandes et/ou les ordres de services sur les marchés, groupements de commandes ou convention d'achats ;
- 3°) la certification du service fait ;
- 4°) les liquidations des dépenses ;
- 5°) les propositions de mandatement relatives aux imputations budgétaires susvisées ;
- 6°) les conventions avec une centrale d'achat conformément à la définition des articles 26 et 27 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- 7°) les conventions avec un organisme relevant du ministère de la Défense ;
- 8°) les arrêtés de réforme dans la limite de 400 000 (quatre cent mille) euros annuels de valeur nette comptable, toutes catégories de biens confondues destinés à la destruction ou à la vente ;
- 9°) les arrêtés de réforme portant cession à titre gracieux de biens à valeur nette comptable nulle ;
- 10°) les attestations d'exercice d'une activité de conduite à titre professionnel conforme à l'arrêté du 4 juillet 2008, dans les conditions fixées par le décret n°2007-1340 du 11 septembre 2007 ;
- 11°) Les conventions conclues avec l'association sportive et artistique des sapeurs-pompiers de Paris ;
- 12°) Les actes de vente de gré à gré de biens mobiliers réformés dans la limite de 4600 (quatre mille six cent) euros HT de valeur actuarielle nette ;
- 13°) Les actes relatifs aux droits de propriété intellectuelle de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement du général Philippe BOUTINAUD, le général Jean-Claude GALLET, commandant en second, reçoit délégation pour signer, dans la limite de ses attributions, les actes et pièces comptables prévus aux articles 1 et 2.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement du général Jean-Claude GALLET, commandant en second, le colonel Olivier MORIN, colonel adjoint territorial, reçoit délégation pour signer, dans la limite de ses attributions, les actes et pièces comptables prévus aux articles 1 et 2.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement du général Philippe BOUTINAUD, du général Jean-Claude GALLET, commandant en second et du colonel Olivier MORIN, colonel adjoint territorial, M. le commissaire en chef de 1^{ère} classe Jean-François TEISSIE, sous-chef d'état-major, chef de la division administration finances, reçoit délégation pour signer tous les actes et pièces comptables, dans la limite de ses attributions et de la délégation prévue à l'article 1er et aux 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° et 13° de l'article 2.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement du commissaire en chef de 1^{ère} classe Jean-François TEISSIE, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par le lieutenant-colonel Wilson JAURES, chef du bureau de la programmation financière et du budget.

En cas d'absence ou d'empêchement du lieutenant-colonel Wilson JAURES, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par le commandant Franck POIDEVIN, adjoint au chef de bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement du commandant Franck POIDEVIN, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par le commissaire principal Muriel LOUSTAUNAU, chef de la section budget.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement du lieutenant-colonel Wilson JAURES, du commandant Franck POIDEVIN et du commissaire principal Muriel LOUSTAUNAU, reçoivent, dans la limite de leurs attributions respectives, délégation pour signer les marchés publics inférieurs à 25 000 (vingt-cinq mille) euros HT, les bons de commande et /ou les ordres de service sur les marchés, groupements de commandes ou convention d'achats après autorisation d'engagement comptable, ainsi que la certification du service fait :

- le médecin en chef Jean-Pierre TOURTIER, sous-chef d'état-major, chef de la division santé ;
- le colonel Roger BARRAU, sous-chef d'état-major, chef de la division organisation ressources humaines ;
- le lieutenant-colonel Ambroise PERMALNAICK, chef du bureau maintien en condition opérationnelle. En son absence ou en cas d'empêchement, la délégation qui lui est consentie peut être exercée par le lieutenant-colonel Sébastien GAILLARD, 1^{er} adjoint et le lieutenant-colonel François-Régis LE BIGOT, second adjoint au chef du bureau maintien en condition opérationnelle ;
- le lieutenant-colonel Vincent HUON, chef du bureau organisation des systèmes d'information. En son absence ou en cas d'empêchement, la délégation qui lui est consentie peut être exercée par le lieutenant-colonel Frédéric TELMART, 1^{er} adjoint, le lieutenant-colonel Denis BRETEAU, second adjoint au chef du bureau organisation des systèmes d'information et le commandant Gérald VIEILLE, chef de la section systèmes d'information.
- l'ingénieur en chef de 2^{ème} classe Stéphane GAC, chef du bureau soutien de l'infrastructure. En son absence ou en cas d'empêchement, la délégation qui lui est consentie peut être exercée par l'ingénieur en chef de 2^{ème} classe Arnaud BLONSKI, 1^{er} adjoint et l'ingénieur principal Pierre BOURSIN, second adjoint au chef du bureau soutien de l'infrastructure ;
- le commandant Franck CAPMARTY, chef du bureau soutien de l'homme. En son absence ou en cas d'empêchement, la délégation qui lui est consentie peut être exercée par le major Thierry HIRSCH adjoint au chef du bureau soutien de l'homme ;
- le médecin chef Nicole JACQUES, chef du bureau de santé et de prévention ;
- le pharmacien en chef René BIHANNIC, pharmacien chef du bureau pharmacie et ingénierie biomédicale. En son absence ou en cas d'empêchement, la délégation qui

lui est consentie peut être exercée par le pharmacien Michael LEMAIRE, adjoint au pharmacien chef du bureau pharmacie et ingénierie biomédicale.

- le lieutenant-colonel Gabriel PLUS, chef du bureau communication. En son absence ou en cas d'empêchement, la délégation qui lui est consentie peut être exercée par le commandant Nathalie CRISPIN, adjoint au chef du bureau communication.
- le lieutenant-colonel Jean-Luc COSNARD, chef du bureau organisation ressources humaines. En son absence ou en cas d'empêchement, la délégation qui lui est consentie peut être exercée par le lieutenant-colonel Pascal MORISOT, adjoint au chef du bureau organisation ressources humaines.

Article 8

Le général Philippe BOUTINAUD, commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, est en outre habilité à signer :

1°) les conventions-types relatives à l'emploi :

- de médecins civils à la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;
- d'agents non titulaires disposant de qualifications ou compétences spécifiques pour le soutien à la lutte contre les incendies et le secours,
- d'élèves des écoles d'enseignement supérieur sous la tutelle du ministère de la défense, disposant de qualifications particulières dans le cadre d'activités de secours et d'assistance aux victimes, au-delà de leur période de stage au sein de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2°) les conventions-types relatives aux stages rémunérés effectués par les élèves des établissements d'enseignement supérieur, dans la limite des crédits alloués ;

3°) le programme annuel d'emploi des crédits consacrés à la convocation de la réserve opérationnelle de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;

4°) le programme annuel d'emploi des crédits consacrés à la formation du personnel de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;

5°) les conventions de partenariat à titre non onéreux entre la brigade de sapeurs-pompiers de Paris et des entreprises ou des structures publiques lorsqu'elles ont pour objet des échanges professionnels ou des partages d'expériences concourant à une amélioration du service public ;

6°) les conventions de partenariat à titre non onéreux relatives à la formation ;

7°) les conventions de partenariat ou d'échanges à titre non onéreux entre la brigade de sapeurs-pompiers de Paris et des services d'incendie et de secours français ou étrangers ;

8°) les conventions portant rétribution pour les services divers rendus par la brigade de sapeurs-pompiers de Paris tels qu'ils sont énumérés par l'arrêté fixant le montant des rétributions dues pour les services divers rendus par la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;

9°) en tant que de besoin, les conventions relatives aux stages effectués :

- par les élèves des établissements d'enseignement supérieur non admis au bénéfice d'un stage rémunéré par la BSPP ;
- par les adultes en formation professionnelle continue, en vue d'occuper un emploi au sein des partenaires publics de la BSPP, dans le cadre de l'exécution de ses missions ;
- par les adultes, à bord des véhicules d'intervention de la BSPP, dans le cadre d'une préparation professionnelle spécifique ou d'une opération de sensibilisation aux missions de secours à victime ;

10°) les conventions de prêt gratuit d'installations d'entraînement à caractère sportif, militaire ou relatives aux missions relevant du service d'incendie et de secours :

- intégrées au sein des centres de secours de la BSPP, au profit d'unités de police des directions de la préfecture de police, de la gendarmerie nationale ou d'unités militaires ;
- appartenant à l'Etat, aux diverses collectivités territoriales, aux entreprises publiques ou privées.

11°) les ordres de mission et de mise en route pour tous les déplacements en métropole, outre-mer et à l'étranger du personnel de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;

12°) les conventions de mise à disposition de volontaires dans le cadre du service civique ;

13°) les conventions participant au rayonnement et au lien Armées Nation avec le monde associatif ;

14°) les conventions d'occupation précaire à titre non onéreux liées aux activités apicoles.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement du général Philippe BOUTINAUD, le général Jean-Claude GALLET, commandant en second, reçoit délégation pour signer, dans la limite de ses attributions, les actes et conventions visés à l'article 8.

En cas d'absence ou d'empêchement du général Jean-Claude GALLET, la délégation qui lui est consentie par le présent article est exercée, dans la limite de ses attributions, par le colonel Olivier MORIN, colonel adjoint territorial.

En cas d'absence ou d'empêchement du colonel Olivier MORIN, la délégation qui lui est consentie par le présent article est exercée, dans la limite de ses attributions, par le colonel Jean-Marie GONTIER, chef d'état-major.

Article 10

En cas d'absence ou d'empêchement du colonel Jean-Marie GONTIER, chef d'état-major, le lieutenant-colonel Yannis DESTABLE, chef du bureau ingénierie formation, reçoit délégation pour signer, dans la limite de ses attributions, les conventions de formation spécifiques à titre onéreux contenues dans le programme annuel d'emploi des crédits consacrés à la formation du personnel de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ainsi que les conventions-type de stages effectués à titre non onéreux par les élèves des établissements d'enseignement secondaire. En son absence ou en cas d'empêchement, le commandant Cédric LEMAIRE, adjoint au chef du bureau ingénierie formation et le commandant André-Pierre LAGARDE, chef du bureau condition du personnel – environnement humain, reçoivent délégation pour signer dans la limite de leurs attributions ces mêmes documents.

Article 11

En cas d'absence ou d'empêchement du colonel Jean-Marie GONTIER, chef d'état-major, le lieutenant-colonel Raphaël ROCHE, chef du bureau opérations préparation opérationnelle, reçoit délégation pour signer, dans la limite de ses attributions, les documents découlant du bénéfice du régime douanier applicable aux importations et exportations effectuées pour le compte du ministère de la Défense et du personnel qui y est affecté. En cas d'absence ou en d'empêchement de ce dernier, le lieutenant-colonel Sébastien GOUILLAT, adjoint au chef du bureau opérations préparation opérationnelle, est habilité à signer, dans la limite de ses attributions, les mêmes documents.

Article 12

En cas d'absence ou d'empêchement du colonel Jean-Marie GONTIER, chef d'état-major, le médecin en chef Jean-Pierre TOURTIER, sous-chef d'état-major, chef de la division santé, reçoit délégation pour signer les conventions-types relatives aux stages non onéreux inscrits dans le plan de formation de la division santé. En cas absence ou d'empêchement de ce dernier, le médecin chef Nicole JACQUES, chef du bureau de santé et de prévention, est habilité à signer, dans la limite de ses attributions, les mêmes documents.

Article 13

Le préfet, directeur du cabinet du préfet de police, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police, aux recueils des actes administratifs des préfectures des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris.

Fait à Paris, le 27 janvier 2017

Michel CADOT

Arrête n° 2017-00081 fixant la liste nominative du personnel apte aux interventions à caractère chimique et biologique à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne pour l'année 2017

LE PRÉFET DE POLICE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la défense, notamment ses articles R. 1321-19 et suivants ainsi que les articles R. 3222-13 et suivants ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 mars 2006 fixant le guide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques ;

Sur proposition du général, commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris,

Arrête

Article 1^{er}

La liste nominative du personnel de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris apte aux interventions à caractère chimique et biologique à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne pour l'année 2017 prise en application du titre 1, chapitre 2, paragraphe 2.8. du guide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques est fixée comme suit :

Grade	Nom	Prénom	Formation
Risques chimiques			
Conseillers techniques risques chimiques			
Lieutenant-colonel	LIBEAU	Christophe	RCH 4
Capitaine	CABIBEL	Nadège	RCH 4

Capitaine	CHAUVIRE	Julien	RCH 4
Chefs de cellules mobiles d'intervention chimique			
Capitaine	ASTIER	Olivier	RCH 3
Capitaine	BARTHELEMY	Nicolas	RCH 3
Capitaine	BECHU	Kylian	RCH 3
Capitaine	BERG	Damien	RCH 3
Capitaine	BERNARDINI	Laurent	RCH 3
Capitaine	BONNIER	Franck	RCH 3
Capitaine	CARREIN	Kevin	RCH 3
Capitaine	CARRIL MURTA	Louis Nicolas	RCH 3
Capitaine	CATALA	Cyrille	RCH 3
Capitaine	DEBIZE	Christian	RCH 3
Capitaine	DUARTE	Cédric	RCH 3
Capitaine	DUPUIS	Christophe	RCH 3
Capitaine	GALINDO	Amandine	RCH 3
Capitaine	GAUME	Thomas	RCH 3
Capitaine	GLAMAZDINE	Mathieu	RCH 3
Capitaine	GOAZIOU	Bruno	RCH 3
Capitaine	GRIMON	Antoine	RCH 3
Capitaine	GUIBERTEAU	Barthelemy	RCH 3
Capitaine	HARDY	Julien	RCH 3
Capitaine	HOTEIT	Julien	RCH 3
Capitaine	JEAN-DIT-PANEL	Sébastien	RCH3
Capitaine	JOLLIET	François	RCH 3
Capitaine	JUBERT	Jérôme	RCH 3
Capitaine	LAGNIEU	Fabien	RCH 3
Capitaine	LAURES	Mathieu	RCH 3
Capitaine	MAU	Cyril	RCH 3
Capitaine	MAUNIER	Patricia	RCH 3
Capitaine	MEYER	Pierre	RCH 3
Capitaine	MICOURAUD	Philippe	RCH 3
Capitaine	MONTEL	Perrine	RCH 3
Capitaine	PIFFARD	Julien	RCH 3

Capitaine	SENEQUE	Bertrand	RCH 3
Capitaine	SURIER	Julie	RCH 3
Capitaine	TARTENSON	Julien	RCH 3
Capitaine	VEDRENNE	Vivien	RCH 3
Capitaine	VIGNON	Amandine	RCH 3
Lieutenant	BERTRAND	Pierre	RCH 3
Lieutenant	CHIVARD	Sébastien	RCH 3
Lieutenant	GARELLI	Cédric	RCH 3
Lieutenant	PAGNOT	Franck	RCH 3
Lieutenant	TRIVIDIC	Marc	RCH 3
Lieutenant	VANLOO	Nicolas	RCH 3
Lieutenant	VICAINNE	Benoit	RCH 3
Major	BOURDIN	Pascal	RCH 3
Major	DUPONT	Marc	RCH 3
Major	JOBART	Sylvain	RCH 3
Major	VAUCELLE	Frédéric	RCH 3
Adjudant-chef	BOUILLIER	Frédéric	RCH 3
Adjudant-chef	LAVARENNE	Philippe	RCH 3
Adjudant-chef	SCHROPF	Vincent	RCH 3
Adjudant	BLU	Bertrand	RCH 3
Adjudant	HEYER	Laurent	RCH 3
Adjudant	MASSCHELIER	Emmanuel	RCH 3
Adjudant	NOEL	Claude	RCH 3
Adjudant	ROY	Richard	RCH 3
Sergent-chef	BIONNAZ	Yannick	RCH 3
Sergent-chef	CONNAULT	Grégory	RCH 3
Sergent-chef	QUENTIEN	Brice	RCH3
Sergent-chef	RICHERT	Marc	RCH 3
Sergent-chef	RUFIN	Stéphane	RCH 3
Sergent-chef	TURPIN	Xavier	RCH 3
Sergent	BERTHOME	Nicolas	RCH 3
Sergent	LAHILLONNE	Olivier	RCH 3
Equipiers d'intervention risques chimiques			

Capitaine	GUENEGOU	Florent	RCH 2
Lieutenant	DITTE	Gaétan	RCH 2
Lieutenant	FISCHER	Eddy	RCH 2
Major	LECOQ	Marc	RCH 2
Adjudant-chef	BALMER	Yohann	RCH2
Adjudant-chef	MEUNIER	Axel	RCH 2
Adjudant-chef	MILLERET	Eric	RCH 2
Adjudant-chef	MORVAN	Eric	RCH 2
Adjudant	GUINARD	Stéphane	RCH2
Adjudant	HOUDUSSE	Bruno	RCH 2
Adjudant	LE JELOUX	Hugues	RCH 2
Adjudant	PETIAUT	Pierre	RCH 2
Sergent-chef	BREARD	Jean-Christophe	RCH 2
Sergent-chef	DOMINGUEZ	Stéphane	RCH 2
Sergent-chef	JEANMOUGIN	Olivier	RCH 2
Sergent-chef	LE CARRER	Fabrice	RCH 2
Sergent-chef	POTIER DE COURCY	Benoit	RCH 2
Sergent-chef	SCHNEIDER	Florent	RCH 2
Sergent-chef	TURPIN	Xavier	RCH 2
Sergent-chef	VIROULAUD	Jérôme	RCH 2
Sergent	ALEMANY	Nicolas	RCH 2
Sergent	CARRION	Arnaud	RCH 2
Sergent	GAUDRON	Laurent	RCH 2
Sergent	GUETTAF	Nabil	RCH 2
Sergent	GUILLERM	Nicolas	RCH 2
Sergent	JOAO	Jean-Claude	RCH 2
Sergent	PASQUARELLI	Gregory	RCH 2
Sergent	RODRIGUEZ	Nicolas	RCH 2
Sergent	ROUDAUT	Loïc	RCH 2
Sergent	SALLE	David	RCH2
Sergent	SMITH	Sébastien	RCH2
Sergent	TROLLER	Yannick	RCH 2
Caporal-chef	BONNAUD	Jérôme	RCH 2

Caporal-chef	CARON	Romain	RCH 2
Caporal-chef	DEFOSSEZ	Matthieu	RCH 2
Caporal-chef	GENIN	Sylvain	RCH 2
Caporal-chef	GREGOIRE	Eric	RCH 2
Caporal-chef	JANIN	Yannick	RCH 2
Caporal-chef	JOVELIN	David	RCH 2
Caporal-chef	LAUDE BOUSQUET	Olivier	RCH 2
Caporal-chef	LEBERT	Emmanuel	RCH 2
Caporal-chef	POULET	Olivier	RCH 2
Caporal-chef	SAEZ	Steve	RCH 2
Caporal	LABASSE	Guillaume	RCH 2
Caporal	GUENON	Loïc	RCH 2
1 ^{ère} classe	VIVIEN	Emmanuel	RCH 2
Equipers reconnaissance risques chimiques			
Sergent	GRIMAUX	Sylvain	RCH 1
Sergent	LAZZARONI	Rudy	RCH 1
Caporal-chef	CAAB HOUMADI	Ayouba	RCH 1
Caporal-chef	CERAULO	Stéphane	RCH 1
Caporal-chef	CORNUET	Laurent	RCH 1
Caporal-chef	COUDERC	Stéphane	RCH 1
Caporal-chef	DELMAIRE	Gaëtan	RCH 1
Caporal-chef	DHOMME	Thierry	RCH 1
Caporal-chef	DONNE	Benjamin	RCH 1
Caporal-chef	DUBOIS	Romain	RCH 1
Caporal-chef	FAISY	Franck	RCH 1
Caporal-chef	GENIN	Sylvain	RCH 1
Caporal-chef	GUIDE	Jean-Claude	RCH 1
Caporal-chef	MARTIN	Anthony	RCH 1
Caporal-chef	PICOREAU	Pierre-Emmanuel	RCH 1
Caporal-chef	PUJOL	Cyril	RCH 1
Caporal-chef	VAN LIEROP	Cédric	RCH 1
Caporal-chef	MONDESIRE	Carl	RCH 1
Caporal-chef	PUJOL	Cyril	RCH 1

Caporal	BONNEMAIN	Tristan Maël	RCH 1
Caporal	BOVET	David	RCH 1
Caporal	CARADEC	Franck	RCH 1
Caporal	DAVO	Matthieu	RCH 1
Caporal	DECODTS	Sébastien	RCH 1
Caporal	DENIZOT	Julien	RCH 1
Caporal	DIVES	Yohann	RCH 1
Caporal	DONNETTE	Yohann	RCH 1
Caporal	GAZZOLI	Franck	RCH 1
Caporal	GODARD	Jonathan	RCH 1
Caporal	HABASQUE	Mickaël	RCH 1
Caporal	HINARD	Nicolas	RCH 1
Caporal	HUGONNET	Norbert	RCH 1
Caporal	LALANNE	Patrick	RCH 1
Caporal	LE POTTIER	Samuel	RCH 1
Caporal	MENGUY	Loïc	RCH 1
Caporal	PERRICI	Anthony	RCH 1
Caporal	ROCHETTE	Alexandre	RCH 1
Caporal	ROULE	Guillaume	RCH 1
Caporal	SOLANO	Olivier	RCH 1
Caporal	THORE	Guillaume	RCH 1
Caporal	VANDER CRUYSSSEN	Laurent	RCH 1
Caporal	VIELARD	Alexandre	RCH 1
Caporal	VINH-SAN	Quentin	RCH 1
Caporal	ZIETEK	Sébastien	RCH 1
Caporal	ZWICKER	Kévin	RCH 1
1 ^{ère} classe	ANCELOT	Yann	RCH 1
1 ^{ère} classe	AUDHUY	Vincent	RCH 1
1 ^{ère} classe	BOCQUIAU	Noel	RCH 1
1 ^{ère} classe	BOIS	Xavier	RCH 1
1 ^{ère} classe	BOUCHERON	Romain	RCH 1
1 ^{ère} classe	CADELE	Loic	RCH 1
1 ^{ère} classe	CARON	Brice	RCH 1

1 ^{ère} classe	CASSANDRO	Adriano	RCH 1
1 ^{ère} classe	CHAPEAU	Aurélien	RCH 1
1 ^{ère} classe	CHATEAU	Gabriel	RCH 1
1 ^{ère} classe	CHRETIEN	Baptiste	RCH 1
1 ^{ère} classe	COIS	Florian	RCH 1
1 ^{ère} classe	CORDIER	Raynald	RCH 1
1 ^{ère} classe	COURATIER	Ludovic	RCH 1
1 ^{ère} classe	CREDOU	Thomas	RCH 1
1 ^{ère} classe	DAMIEN	Thomas	RCH 1
1 ^{ère} classe	DELATTRE	Emmanuel	RCH 1
1 ^{ère} classe	DEPLETTE	Benoît	RCH 1
1 ^{ère} classe	DUBOIS	David	RCH 1
1 ^{ère} classe	DUPIN	Mathieu	RCH 1
1 ^{ère} classe	DURAND	Florian	RCH 1
1 ^{ère} classe	DUVOLLET	Marc	RCH 1
1 ^{ère} classe	FORT	Hervé	RCH 1
1 ^{ère} classe	FRANCART	Maxime	RCH 1
1 ^{ère} classe	GAILLOU	Alexandre	RCH 1
1 ^{ère} classe	GALLARD	Damien	RCH 1
1 ^{ère} classe	GAUMET	Alexis	RCH 1
1 ^{ère} classe	GENGEMBRE	Alan	RCH 1
1 ^{ère} classe	GIRARDIN	Sébastien	RCH 1
1 ^{ère} classe	GONZALEZ	Alan	RCH 1
1 ^{ère} classe	GORETH	Thomas	RCH 1
1 ^{ère} classe	GORSE	Pascal-Eric	RCH 1
1 ^{ère} classe	GUEGAN	Erwan	RCH 1
1 ^{ère} classe	GUILLOU	Rémi	RCH 1
1 ^{ère} classe	HARENT	Thomas	RCH 1
1 ^{ère} classe	HENRY	Jocelin	RCH 1
1 ^{ère} classe	HUE	Fabrice	RCH 1
1 ^{ère} classe	JARDINIER	Florian	RCH 1
1 ^{ère} classe	KLEIN	Guillaume	RCH 1
1 ^{ère} classe	KREJCIK	Mickaël	RCH 1

1 ^{ère} classe	LABARRE	Arnaud	RCH 1
1 ^{ère} classe	LAMY	Frédéric	RCH 1
1 ^{ère} classe	LE BASTARD	Maxime	RCH 1
1 ^{ère} classe	LE BLOCH	David	RCH 1
1 ^{ère} classe	LE MARCOU	Frédéric	RCH 1
1 ^{ère} classe	LECOEUR	Nicolas	RCH 1
1 ^{ère} classe	LECOURTILLET	Gaël	RCH 1
1 ^{ère} classe	LEGRAND	Yoann	RCH 1
1 ^{ère} classe	LEROY	Emmeric	RCH 1
1 ^{ère} classe	LOPIN	Jean-François	RCH 1
1 ^{ère} classe	LOUESSARD	Gaëtan	RCH 1
1 ^{ère} classe	MASSON	Tanguy	RCH 1
1 ^{ère} classe	NOEL	Jérôme	RCH 1
1 ^{ère} classe	PAROIS	Mickaël	RCH 1
1 ^{ère} classe	PREVOT	Aurélien	RCH 1
1 ^{ère} classe	RIBEIRO	Kévin	RCH 1
1 ^{ère} classe	ROMBAUT	Antoine	RCH 1
1 ^{ère} classe	SAUTRON	Nicolas	RCH 1
1 ^{ère} classe	SAUVAGET	Bruno	RCH 1
1 ^{ère} classe	SEYEUX	Kevin	RCH 1
1 ^{ère} classe	SIMARD	Jean-Michel	RCH 1
1 ^{ère} classe	SOUDES	Jonny	RCH 1
1 ^{ère} classe	SOURISSEAU	Cédric	RCH 1
1 ^{ère} classe	THIBAUT	Jérôme	RCH 1
1 ^{ère} classe	TRANCHANT	Anthony	RCH 1

Article 2

Le général, commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de police et des préfectures des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris.

Fait à Paris, le 27 janvier 2017

Le préfet de police,
Pour le Préfet de Police
Le Préfet, Directeur du Cabinet

Arrêté n° 2017-00084 fixant la liste nominative des personnels opérationnels du groupe cynotechnique à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne pour l'année 2017

Le préfet de police,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la défense, notamment ses articles R. 1321-19 et suivants ainsi que les articles R. 3222-13 et suivants ;

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur en date du 18 janvier 2000 fixant le guide national de référence relatif à la cynotechnie ;

Sur proposition du général, commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;

Arrête

Article 1^{er}

La liste nominative des personnels opérationnels du groupe cynotechnique à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne pour l'année 2017, prise en application du titre 1, chapitre 3, paragraphe 3.4 du guide national de référence relatif à la cynotechnie est fixée comme suit :

Grade	Nom	Prénom	Formation
Conseillers techniques			
Lieutenant-colonel	GRANDJEAN	Dominique	CTS CYN 3
Capitaine	CLERO	Delphine	CTS (Adjoint) CYN 3
Sergent-chef	SIINO	Laurent	CYN 3
Chefs d'unité			
Sergent	VILLERS	Sébastien	CYN 2
Caporal	DALICIEUX	Yoan	CYN 2
Caporal	MANSOURI	Sofiane	CYN 2
Caporal	SERAIS	Nicolas	CYN 2
1 ^{ère} classe	CAVERON	Laurent	CYN 2
Conducteurs cynotechniques			
Caporal-chef	RIPOLL	Hugo	CYN 1
Caporal	DARRY	Jennifer	CYN 1
Caporal	BALARD	Xavier	CYN 1

Chiens	identification	Conducteur
BOSS	250 269 700 213 989	DALICIEUX
JET	250 269 606 208 074	MANSOURI
FALCO	250 268 500 358 252	DARRY
IANGA	250 269 606 167 082	SERAIS
ISIS	250 268 711 079 173	RIPOLL
JILL	250 269 600 050 971	BALARD

ITAK	250 268 500 607 537	VILLERS
JEDAI	250 269 802 338 406	CAVERON
JERRY LEEN	250 269 802 330 457	SIINO

Article 2

Le général, commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de police et des préfectures des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris.

Fait à Paris, le 27 janvier 2017

Le préfet de police,
Pour le Préfet de Police
Le Préfet, Directeur du Cabinet

Patrice LATRON

Arrêté n° 2017-00085 fixant la liste nominative du personnel apte à l'hélicoptère à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne pour l'année 2017.

LE PREFET DE POLICE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la défense, notamment ses articles R. 1321-19 et suivants ainsi que les articles R. 3222-13 et suivants ;

Vu la directive du 13 janvier 2006 du préfet, directeur de la défense et de la sécurité civile haut fonctionnaire de défense sur la gestion des hélicoptères de la sécurité civile ;

Sur proposition du général, commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;

Arrête

Article 1^{er}

La liste nominative du personnel de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris apte à l'« hélicoptère » à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne pour l'année 2017, est fixée comme suit pour les spécialistes :

1) Spécialistes subaquatiques et aquatiques

Grade	Nom	prénom
Capitaine	BARRIGA	Denis
Adjudant	PELOUIN	Anthony
Sergent-chef	CHARTOIS	Jérôme
Sergent-chef	EON	Yohan

Sergent	BAILLY	Bastien
Sergent	CLOIX	Julien
Sergent	JOSELON	Sandy
Sergent	LAGNEAU	Olivier
Caporal-chef	COPLO	Julien
Caporal-chef	COSTA	Tony
Caporal-chef	HILDEBRANDT	Jonathan
Caporal-chef	JANIN	Stéphane
Caporal-chef	LUCHITA	Ugo
Caporal-chef	PERY	Guillaume
Caporal-chef	ROUSIC	Yoann
Caporal	CABO	Alexandre
Caporal	FAUVIN	Sylvain
Caporal	FRANCOIS	Cédric
Caporal	ROUSIC	Yoann
Caporal	VIVIEN	Charlie
1 ^{ère} classe	BOURIEZ	Félicien
1 ^{ère} classe	BRUNET	Thomas
1 ^{ère} classe	FONTAINE	Martial
1 ^{ère} classe	GRANGE	Jean-Baptiste
1 ^{ère} classe	GROUSSELAIS	Guillaume
1 ^{ère} classe	JUDES	Guillaume
1 ^{ère} classe	JUMELIN	Romain
1 ^{ère} classe	LANGLOIS	Hugo
1 ^{ère} classe	LECHENE	Christophe
1 ^{ère} classe	LEPORT	Philippe
1 ^{ère} classe	LIPARI	Mathieu
1 ^{ère} classe	LUCAS	Aurélien
1 ^{ère} classe	THOMAS	Christopher
1 ^{ère} classe	VERNAY	Damien

2) Spécialistes du groupe cynotechnique (CYNO)

Grade	Nom	Prénom	Formation
Conseiller technique			

Sergent-chef	SIINO	Laurent	CYN 3
Chefs d'unité			
Caporal	DALICIEUX	Yoann	CYN 1/ CYN 2
1 ^{ère} classe	CAVERON	Laurent	CYN 1/ CYN 2

3) Spécialistes du groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux (GRIMP)

Grade	Nom	Prénom	Formation
Conseillers techniques			
Adjudant	MONTIEL	Juan	IMP3
Lieutenant	GUIBERT	Xavier	IMP3
Chefs d'unité			
Adjudant	BERTRAND	Steve	IMP3
Sergent-chef	LORDEL	Nicolas	IMP3
Sergent	DONZEL	Julien	IMP3
Sergent	GUY		
Caporal-chef	ESTELLA	Vincent	IMP3
Sauveteurs			
Caporal-chef	BOISROUX	Vincent	IMP2
Caporal-chef	BOUYSSOU	Guillaume	IMP2
Caporal-chef	GASSE	Frédéric	IMP2
Caporal-chef	RENAUD	Cédric	IMP2
Caporal	SIFUENTES	Loïc	IMP2
Caporal	WANDROL	Geoffrey	IMP 2
1 ^{ère} classe	ALAZARD	Sébastien	IMP2
1 ^{ère} classe	ANSCHVEILLER	Mickaël	IMP 2
1 ^{ère} classe	BAUCHET	Anthony	IMP 2
1 ^{ère} classe	EGAUX	Anthony	IMP 2
1 ^{ère} classe	GAUDIN	David	IMP2
1 ^{ère} classe	JEAMMIE	Jean-Baptiste	IMP2
1 ^{ère} classe	MOUNIER	Tomas	IMP2

Article 2

Le général, commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de police et

des préfetures des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris.

Fait à Paris, le 27 janvier 2017

Le préfet de police,
Pour le Préfet de Police
Le Préfet, Directeur du Cabinet

Patrice LATRON

Arrêté n° 2017-00086 fixant la liste nominative du personnel opérationnel du groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux (GRIMP) et interventions en site souterrain (ISS) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne pour l'année 2017.

Le préfet de police,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de la défense, notamment ses articles R. 1321-19 et suivants ainsi que les articles R. 3222-13 et suivants ;
Vu l'arrêté ministériel modifié du 18 août 1999 fixant le guide national de référence relatif au groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux ;
Vu l'arrêté ministériel du 29 avril 2004 fixant le guide national de référence relatif aux interventions en site souterrain ;
Sur proposition du général, commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris,

Arrête

Article 1^{er}

La liste nominative des personnels opérationnels du groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux (GRIMP) et interventions en site souterrain (ISS) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne pour l'année 2017, prise en application du titre 1, chapitre 2, paragraphe 2.4.1 des guides nationaux de références GRIMP et ISS, est fixée comme suit :

Grade	Nom	Prénom	Formation	
			Intervention en milieu périlleux	interventions en site souterrain
Conseillers techniques				
Adjudant	MONTIEL	Juan	conseiller technique stratégique	X
Lieutenant	GUIBERT	Xavier	conseiller technique adjoint	X
chefs d'unité				
Adjudant	BERTRAND	Steve	IMP 3	X
Sergent-chef	LORDEL	Nicolas	IMP 3	X

Sergent	DONZEL	Julien	IMP 3	X
Sergent	GUY	Sylvain	IMP 3	X
Caporal-chef	ESTELLA	Vincent	IMP 3	X
Sergent	MAMET	Kévin	IMP2	X
Equipers				
Médecin-chef	ERNOUF	Cédric	IMP 2	X
Sergent	MAUDUIT	Gregory	IMP 2	X
Caporal-chef	BOISROUX	Vincent	IMP 2	X
Caporal-chef	BOUYSSOU	Guillaume	IMP 2	X
Caporal-chef	GASSE	Frédéric	IMP 2	X
Caporal-chef	RENAUD	Cédric	IMP 2	X
Caporal	SIFUENTES	Loic	IMP 2	X
Caporal	SIMONIN	Fabien	IMP2	X
Caporal	WANDROL	Geoffrey	IMP 2	X
Caporal	YAMPOLSKI	Léo	IMP 2	X
1 ^{ère} classe	ALAZARD	Sébastien	IMP 2	X
1 ^{ère} classe	ANSCHVEILLER	Mickaël	IMP 2	X
1 ^{ère} classe	BAUCHET	Anthony	IMP 2	X
1 ^{ère} classe	EGAUX	Anthony	IMP 2	X
1 ^{ère} classe	GAUDIN	David	IMP 2	X
1 ^{ère} classe	GAUDUCHON	Flavien	IMP 2	X
1 ^{ère} classe	HOAREAU	David	IMP 2	X
1 ^{ère} classe	JEAMMIE	Jean-Baptiste	IMP 2	X
1 ^{ère} classe	LE BECHENNEC	Erwann	IMP 2	X
1 ^{ère} classe	MOUNIER	Thomas	IMP 2	X

Article 2

Le général, commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de police, des préfectures des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris.

Fait à Paris, le 27 janvier 2017

Le préfet de police,
Pour le Préfet de Police
Le Préfet, Directeur du Cabinet

Patrice LATRON

Arrête n°2017-00087 fixant la liste nominative du personnel apte aux secours subaquatiques à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne pour l'année 2017

LE PREFET DE POLICE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
 Vu le code de la défense, notamment ses articles R. 1321-19 et suivants ainsi que les articles R. 3222-13 et suivants ;
 Sur proposition du général, commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris,

arrête

Article 1^{er}

La liste nominative du personnel de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris apte aux secours subaquatiques et aquatiques à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne pour l'année 2017 est fixée comme suit :

Liste d'aptitude opérationnelle apte aux secours subaquatiques et aquatiques pour 2017

Grade	Nom	Prénom	Formation				Profondeur
			SIA*	SAL*	SNL*	TSU*	
Conseillers techniques stratégiques							
Commandant	LEMAIRE	Cédric		3			60 M
Capitaine	BARRIGA	Denis		3	2	X	60 M
Conseillers techniques SAL							
Capitaine	GROUAZEL	Laurent		3	2	X	60 M
Capitaine	BOUGUILLON	Sébastien		3	1	X	60 M
Lieutenant	BOISSINOT	Charles		3	2	X	60 M
Adjudant-chef	THOMAS	Ludovic		3	1	X	60 M
Adjudant-chef	WEYLAND	Jérôme	SIA2	3	2	X	60 M
Adjudant	MOKTARI	Sébastien	SIA2	3	2	X	60 M
Adjudant	PELOUIN	Anthony	SIA2	3	2	X	60 M
Adjudant	LACROUTS	Cyril	SIA2	3	2	X	60 M
Sergent-chef	BOUDET	Sébastien	SIA2	3	2	X	60 M
Sergent-chef	CHARTOIS	Jérôme	SIA2	3	2	X	60 M
Sergent-chef	DECLERCQ	Romain	SIA2	3	2	X	60 M
Sergent-chef	EON	Yoann	SIA2	3	2	X	40 M
Sergent	LANG	Pascal	SIA2	3	2	X	60 M
Chefs d'unité SAL							
Sergent	BAILLY	Bastien	SIA2	2	2	X	40 M
Sergent	CLOIX	Julien	SIA2	2	1	X	40 M

Sergent	JOSELON	Sandy	SIA2	2	2	X	40 M
Sergent	LAGNEAU	Olivier	SIA2	2	2	X	40 M
Sergent	MAMELIN	Nicolas	SIA2	2	2	X	40 M
Sergent	MONTELS	Laetitia	SIA2	2	1	X	40 M
Sergent	ROCHE	Jean-Marc	SIA2	2	1	X	40 M
SAL							
Caporal-chef	BEDOURET	Julien	SIA2	1	1	X	30 M
Caporal-chef	COPLO	Julien	SIA1	1	1	X	30 M
Caporal-chef	FLEURY	Jeffrey	SIA2	1	1	X	30 M
Caporal-chef	HILDEBRANDT	Jonathan	SIA2	1		X	30 M
Caporal-chef	JANIN	Stephane	SIA2	1	1	X	30 M
Caporal-chef	JOURJON	Derek	SIA1	1	1	X	30 M
SIA : spécialiste intervention aquatique			SNL : surface non libre				
SAL : scaphandrier autonome léger			TSU : travaux subaquatiques d'urgence				
Caporal-chef	LEFAOU	Yoann	SIA2	1	1	X	30 M
Caporal-chef	LOUET	Cyril	SIA2	1	2	X	30 M
Caporal-chef	PERY	Guillaume	SIA1	1	1	X	30 M
Caporal-chef	PEYRE	Philippe	SIA2	1	2	X	30 M
Caporal-chef	ROUSIC	Yoann	SIA1	1		X	30 M
Caporal-chef	SOLESMES	Cédric	SIA2	1	2	X	30 M
Caporal-chef	TEDALDI	Thibault	SIA1	1	1	X	30 M
Caporal	BUQUET	Thomas	SIA1	1		X	30 M
Caporal	CONTAMINE	Ulrich	SIA1	1	1	X	30 M
Caporal	FAUVIN	Sylvain	SIA1	1	1	X	30 M
Caporal	FRANCOIS	Cedric	SIA1	1	1	X	30 M
Caporal	LUCCHITTA	Ugo	SIA1	1	1	X	30 M
Caporal	ROUSIC	Sébastien	SIA1	1		X	30 M
Caporal	VIVIEN	Charlie	SIA1	1	1	X	30 M
Caporal	MICHEL	Charles	SIA1	1		X	30 M
Caporal	GERVASONI	Thomas	SIA1	1		X	30 M
1 ^{ère} classe	BOURIEZ	Félicien	SIA1	1	1	X	30 M
1 ^{ère} classe	CASSONNET	Mathieu	SIA1	1	1	X	30 M
1 ^{ère} classe	CORFEC	Frederic	SIA1	1	1	X	30 M

1 ^{ère} classe	COUPRIE	Maxime	SIA1	1			30 M
1 ^{ère} classe	DAL ZOTTO	Yann	SIA1	1	1	X	30 M
1 ^{ère} classe	GRANGE	Jean-Baptiste	SIA1	1	1	X	30 M
1 ^{ère} classe	GROUSSELAS	Guillaume	SIA1	1	1	X	30 M
1 ^{ère} classe	HILLAIRET	David	SIA1	1		X	30 M
1 ^{ère} classe	JUMELIN	Romain	SIA1	1	1	X	30 M
1 ^{ère} classe	LARDET	Benjamin	SIA1	1	1	X	30 M
1 ^{ère} classe	LE PORT	Philippe	SIA1	1	1	X	30 M
1 ^{ère} classe	LECHENE	Christophe	SIA1	1	1	X	30 M
1 ^{ère} classe	LIPARI	Mathieu	SIA1	1	1	X	30 M
1 ^{ère} classe	LUCAS	Aurélien	SIA1	1	1	X	30 M
1 ^{ère} classe	PHELOUZAT	Romain	SIA1	1	1	X	30 M
1 ^{ère} classe	PRZETOCKI	Jimmy	SIA1	1	1	X	30 M
1 ^{ère} classe	THOMAS	Christopher	SIA1	1	1	X	30 M
1 ^{ère} classe	VERNAY	Damien	SIA1	1	1	X	30 M
Grade	Nom	Prénom	Formation				
Chefs d'unité SIA							
Caporal-chef	COSTA	Tony	SIA2				
Equipiers SIA							
Caporal	CABO	Alexandre	SIA1				
1 ^{ère} classe	BRUNET	Thomas	SIA1				
1 ^{ère} classe	FONTAINE	Martial	SIA1				
1 ^{ère} classe	JUDES	Guillaume	SIA1				
1 ^{ère} classe	LANGLOIS	Ugo	SIA1				

Article 2

Le général, commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de police et des préfectures des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris.

Fait à Paris, le 27 janvier 2017

Le préfet de police,
Pour le Préfet de Police
Le Préfet, Directeur du Cabinet

Patrice LATRON

Arrêté n° 2017-00088 fixant la liste nominative du personnel apte au sauvetage-déblaiement à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne pour l'année 2017

LE PRÉFET DE POLICE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de la défense, notamment ses articles R. 1321-19 et les articles R. 3222-13 et suivants ;
Vu l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur en date du 8 avril 2003 fixant le guide national de référence relatif au sauvetage-déblaiement ;
Sur proposition du général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris,

Arrête

Article 1^{er}

La liste nominative du personnel de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris apte au sauvetage-déblaiement à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne pour l'année 2017, prise en application du titre 1, chapitre 3, paragraphe 3.2. du guide national de référence relatif au sauvetage-déblaiement est fixée comme suit :

Liste d'aptitude opérationnelle relative au sauvetage-déblaiement pour 2017

Grade	Nom	Prénom	Formation
Conseillers techniques			
Commandant	MENIGON	David	USAR 3
Capitaine	BEIGNON	Emmanuel	USAR 3
Capitaine	CIVES	Michel	USAR 3
Capitaine	DOUGUET	Stéphane	USAR 3
Capitaine	JACQUEMIN	Christophe	USAR 3
Major	JOBART	Sylvain	USAR 3
Adjudant	OLLIE	Luc	USAR 3
Chefs de section			
Capitaine	BERGER	Ludovic	USAR 3
Capitaine	CONSTANS	Christophe	USAR 3
Capitaine	GALOT	Julien	USAR 3
Capitaine	GIRARD	Wilfried	USAR 3
Capitaine	GROUAZEL	Laurent	USAR 3
Capitaine	HAMONIC	Erwan	USAR 3

Capitaine	PORRET-BLANC	Marc	USAR 3
Lieutenant	GUIBERT	Xavier	USAR 3
Lieutenant	GUILLO	David	USAR 3
Major	VAUCELLE	Frédéric	USAR 3
Adjudant-chef	HAUCHECORNE	Emmanuel	USAR 3
Chefs d'unité			
Adjudant-chef	BOUILLIER	Frédéric	USAR2
Adjudant	BERTRAND	Steve	USAR2
Adjudant	MONTIEL	Juan	USAR2
Sergent-chef	HAHN	Tristan	USAR2
Sergent-chef	LORDEL	Nicolas	USAR2
Sergent-chef	PICARD	Bertrand	USAR2
Sergent-chef	SIINO	Laurent	USAR2
Sergent	CHARRON	Grigori	USAR2
Sergent	DONZEL	Julien	USAR2
Sergent	MAUDUIT	Grégory	USAR 2
Sergent	GAUDRON	Laurent	USAR2
Sergent	LAHILONNE	Olivier	USAR 2
Sergent	GUY	Sylvain	USAR2
Sergent	MAMET	Kévin	USAR2
Sergent	PECOLLET	Jonathan	USAR2
Sergent	SAROWSKI	Jocelyn	USAR2
Sergent	VILLERS	Sébastien	USAR2
Caporal-chef	RENAUD	Sébastien	USAR2
Caporal-chef	RENAUD	Cédric	USAR2
Equipers			
Adjudant-chef	DELBOS	Stéphane	USAR1
Sergent-chef	BIONAZ	Yannick	USAR1
Sergent-chef	BOUDET	Sébastien	USAR1
Sergent	BERTHOME	Nicolas	USAR1
Caporal-chef	BOISROUX	Vincent	USAR1
Caporal-chef	BOUYSSOU	Guillaume	USAR1
Caporal-chef	BRUNELLA	Laetitia	USAR1
Caporal-chef	COLLIN	Alexandre	USAR1

Caporal-chef	CORDELLE	Arnaud	USAR1
Caporal-chef	DEFOSSEZ	Matthieu	USAR1
Caporal-chef	ESTELA	Vincent	USAR1
Caporal-chef	GASSE	Frédéric	USAR1
Caporal-chef	LEBERT	Emmanuel	USAR1
Caporal-chef	LEJARD	Kévin	USAR1
Caporal-chef	MARTIN	Anthony	USAR1
Caporal-chef	PICOREAU	Pierre-Emmanuel	USAR1
Caporal-chef	RIPOLL	Hugo	USAR1
Caporal-chef	YAMPOLSKI	Léo	USAR1
Caporal	BALARD	Xavier	USAR1
Caporal	DALICIEUX	Yoan	USAR1
Caporal	DARRY	Jennifer	USAR1
Caporal	DE GEYER D'ORTH	Guillaume	USAR1
Caporal	DONNETTE	Yohann	USAR1
Caporal	FINCK	Christophe	USAR1
Caporal	LE POTTIER	Samuel	USAR1
Caporal	LEGENDRE	Cyril	USAR1
Caporal	MANSOURI	Sofiane	USAR1
Caporal	MARATRAT	Alexis	USAR1
Caporal	ROCHETTE	Alexandre	USAR1
Caporal	SIFUENTES	Loïc	USAR1
Caporal	SIMONIN	Fabien	USAR1
Caporal	WANDROL	Geoffrey	USAR1
1 ^{ère} classe	ALAZARD	Sébastien	USAR1
1 ^{ère} classe	ALEXIS	Nicolas	USAR1
1 ^{ère} classe	ANCELOT	Yann	USAR1
1 ^{ère} classe	ANSCHVEILLER	Mickaël	USAR1
1 ^{ère} classe	BAUCHET	Anthony	USAR1
1 ^{ère} classe	BRUCHES	Kévin	USAR1
1 ^{ère} classe	CAVERON	Laurent	USAR1
1 ^{ère} classe	DOMINGUES	Patrick	USAR1
1 ^{ère} classe	EGAUX	Anthony	USAR1

1 ^{ère} classe	FICHET	Jocelyn	USAR1
1 ^{ère} classe	GAUDIN	David	USAR1
1 ^{ère} classe	GAUDUCHON	Flavien	USAR1
1 ^{ère} classe	GEHRIG	Kévin	USAR1
1 ^{ère} classe	GORSE	Pascal	USAR1
1 ^{ère} classe	HENRY	Jocelin	USAR1
1 ^{ère} classe	HOAREAU	David	USAR1
1 ^{ère} classe	JEAMMIE	Jean-Baptiste	USAR1
1 ^{ère} classe	KAUPP	Vincent	USAR1
1 ^{ère} classe	LEBECHENEC	Erwan	USAR1
1 ^{ère} classe	MIRALPEIX	Gregory	USAR1
1 ^{ère} classe	MOUNIER	Thomas	USAR1
1 ^{ère} classe	NATER	Mickaël	USAR1
1 ^{ère} classe	PAROIS	Mickaël	USAR1
1 ^{ère} classe	PILI	Anthony	USAR1
1 ^{ère} classe	PUYFOURCAT	Jérôme	USAR1
1 ^{ère} classe	SCANNAPIECO	Damien	USAR1
1 ^{ère} classe	SERAIS	Nicolas	USAR1

Article 2

Le général, commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police, des Préfectures des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris.

Fait à Paris, le 27 janvier 2017

Le préfet de police,
Pour le Préfet de Police
Le Préfet, Directeur du Cabinet
Patrice LATRON

Arrêté n° 2017-00089 fixant la liste nominative du personnel apte aux interventions à caractère radiologique à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne pour l'année 2017

LE PREFET DE POLICE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la défense, notamment ses articles R. 1321-19 et suivants ainsi que les articles R. 3222-13 et suivants ;

Vu l'arrêté ministériel modifié du 20 décembre 2002 fixant le guide national de référence relatif aux risques radiologiques ;

Sur proposition du général, commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris,
arrête

Article 1^{er}

La liste nominative du personnel de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris apte aux interventions à caractère radiologique à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne pour l'année 2017, prise en application du titre 1, chapitre 2, paragraphe 2.8. du guide national de référence relatif aux risques radiologiques est fixée comme suit :

Liste d'aptitude opérationnelle relative aux risques radiologiques pour 2017

Grade	Nom	Prénom	Formation
Risques radiologiques			
Conseillers techniques risques radiologiques			
Lieutenant-colonel	LIBEAU	Christophe	RAD 4
Capitaine	CABIBEL	Nadège	RAD 4
Capitaine	VIGNON	Amandine	RAD 4
Chefs de cellules mobiles d'intervention radiologique			
Capitaine	ASTIER	Olivier	RAD 3
Capitaine	BARTHELEMY	Nicolas	RAD 3
Capitaine	BECHU	Kilian	RAD 3
Capitaine	BERG	Damien	RAD 3
Capitaine	BERNARDINI	Laurent	RAD 3
Capitaine	BONNIER	Franck	RAD 3
Capitaine	CARREIN	Kevin	RAD 3
Capitaine	CARRIL MURTA	Louis Nicolas	RAD 3
Capitaine	CATALA	Cyrille	RAD 3
Capitaine	CHAUVIRE	Julien	RAD 3
Capitaine	DEBIZE	Christian	RAD 3
Capitaine	DUARTE	Cédric	RAD 3
Capitaine	GALINDO	Amandine	RAD 3
Capitaine	GAUME	Thomas	RAD 3
Capitaine	GLAMAZDINE	Mathieu	RAD 3
Capitaine	GOAZIOU	Bruno	RAD 3

Capitaine	GRIMON	Antoine	RAD 3
Capitaine	GUIBERTEAU	Barthelemy	RAD 3
Capitaine	HARDY	Julien	RAD 3
Capitaine	HOTEIT	Julien	RAD 3
Capitaine	JOLLIET	François	RAD 3
Capitaine	JUBERT	Jérôme	RAD 3
Capitaine	LAURES	Mathieu	RAD 3
Capitaine	MAU	Cyril	RAD 3
Capitaine	MAUNIER	Patricia	RAD 3
Capitaine	MEYER	Pierre	RAD 3
Capitaine	MICOURAUD	Philippe	RAD 3
Capitaine	MONTEL	Perrine	RAD 3
Capitaine	PIFFARD	Julien	RAD 3
Capitaine	SENEQUE	Bertrand	RAD 3
Capitaine	SURIER	Julie	RAD 3
Capitaine	TARTENSON	Julien	RAD 3
Capitaine	VEDRENNE	Vivien	RAD 3
Lieutenant	PAGNOT	Yannick	RAD 3
Lieutenant	TRIVIDIC	Marc	RAD 3
Major	DUPONT	Marc	RAD 3
Major	JOBART	Sylvain	RAD 3
Major	LECOQ	Marc	RAD 3
Major	VAUCELLE	Frédéric	RAD 3
Adjudant-chef	BOUILLIER	Frédéric	RAD 3
Adjudant-chef	DELBOS	Stéphane	RAD 3
Adjudant-chef	LAVARENNE	Philippe	RAD 3
Adjudant-chef	MILLERET	Eric	RAD 3
Adjudant-chef	SCHROPF	Vincent	RAD 3
Adjudant	HEYER	Laurent	RAD 3
Adjudant	NOEL	Claude	RAD 3
Adjudant	MASSCHELIER	Emmanuel	RAD 3
Adjudant	ROY	Richard	RAD 3
Sergent-chef	BIONAZ	Yannick	RAD 3

Sergent-chef	QUENTIEN	Brice	RAD 3
Sergent-chef	RICHERT	Marc	RAD 3
Sergent-chef	RUFIN	Stéphane	RAD 3
Sergent	BERTHOME	Nicolas	RAD 3
Sergent	LAHILLONNE	Olivier	RAD 3
Equipers intervention risques radiologiques			
Capitaine	GUENEGOU	Florent	RAD 2
Lieutenant	DITTE	Gaétan	RAD 2
Lieutenant	GARELLI	Cédric	RAD 2
Lieutenant	FISCHER	Eddy	RAD 2
Lieutenant	VICAINNE	Benoît	RAD 2
Lieutenant	BOSELLI	Florent	RAD 2
Lieutenant	LETERRIER-GAGLIANO	Robin	RAD 2
Adjudant-chef	BALMER	Yohann	RAD 2
Adjudant-chef	MEUNIER	Axel	RAD 2
Adjudant-chef	MORVAN	Eric	RAD 2
Adjudant	HOUDUSSE	Bruno	RAD 2
Sergent-chef	BREARD	Jean-Christophe	RAD 2
Sergent-chef	CONNAULT	Grégory	RAD 2
Sergent-chef	DOMINGUEZ	Stéphane	RAD 2
Sergent-chef	JEANMOUGIN	Olivier	RAD 2
Sergent-chef	LE CARRER	Fabrice	RAD 2
Sergent-chef	POTIER DE COURCY	Benoît	RAD 2
Sergent-chef	RENAUX	Mathieu	RAD 2
Sergent-chef	SCHNEIDER	Florent	RAD 2
Sergent-chef	TURPIN	Xavier	RAD 2
Sergent-chef	VIROULAUD	Jérôme	RAD 2
Sergent	ALEMANY	Nicolas	RAD 2
Sergent	CARRION	Arnaud	RAD 2
Sergent	CROCHARD	Tony	RAD 2
Sergent	GAUDRON	Laurent	RAD 2
Sergent	GRIMAUX	Sylvain	RAD 2
Sergent	GUETTAF	Nabil	RAD 2

Sergent	GUILLERM	Nicolas	RAD 2
Sergent	JOAO	Jean-Claude	RAD 2
Caporal-chef	LAUDE BOUSQUET	Olivier	RAD 2
Caporal-chef	LE BAIL	Renan	RAD 2
Caporal-chef	POULET	Olivier	RAD 2
Caporal-chef	ROCH	Arthur	RAD 2
Caporal-chef	SAEZ	Steve	RAD 2
Caporal	DURAND	Mickael	RAD 2
Caporal	GUENON	Loïc	RAD 2
Equipers reconnaissance risques radiologiques			
Capitaine	LE PALEC	Alain	RAD 1
Adjudant-chef	THIERY	David	RAD 1
Adjudant-chef	LE JELOUX	Hugues	RAD 1
Adjudant	PETIAUT	Pierre	RAD 1
Adjudant	LE GUYADER	Frédéric	RAD 1
Sergent	LAZZARONI	Rudy	RAD 1
Sergent	LEMARDELEY	Balthazar	RAD 1
Caporal-chef	BERGERIOUX	Julien	RAD 1
Caporal-chef	BONNAUD	Jérôme	RAD 1
Caporal-chef	CAAB HOUMADI	Ayouba	RAD 1
Caporal-chef	CARON	Christian	RAD 1
Caporal-chef	CARON	Romain	RAD 1
Caporal-chef	CAVELIER	Matthieu	RAD 1
Caporal-chef	CERAULO	Stéphane	RAD 1
Caporal-chef	CHARVOZ	Geoffrey	RAD 1
Caporal-chef	DEFOSSEZ	Matthieu	RAD 1
Caporal-chef	DEJEAN	Brice	RAD 1
Caporal-chef	DELMAIRE	Gaëtan	RAD 1
Caporal-chef	DHOMME	Thierry	RAD 1
Caporal-chef	DONNE	Benjamin	RAD 1
Caporal-chef	DUBOIS	Romain	RAD 1
Caporal-chef	GENIN	Sylvain	RAD 1
Caporal-chef	GUIDE	Jean-Claude	RAD 1

Caporal-chef	LEBERT	Emmanuel	RAD1
Caporal-chef	MARTIN	Anthony	RAD1
Caporal-chef	MILLET	Emmanuel	RAD 1
Caporal-chef	PICOREAU	Pierre-Emmanuel	RAD1
Caporal-chef	PUJOL	Cyril	RAD 1
Caporal-chef	VAN LIEROP	Cédric	RAD 1
Caporal	BONNEMAIN	Tristan Mael	RAD 1
Caporal	BOVET	David	RAD 1
Caporal	CARADEC	Franck	RAD 1
Caporal	DAVO	Matthieu	RAD 1
Caporal	DECODTS	Sébastien	RAD 1
Caporal	DENIZOT	Julien	RAD 1
Caporal	DIVES	Yohann	RAD 1
Caporal	DONNETTE	Yohann	RAD 1
Caporal	FAISY	Franck	RAD 1
Caporal	GAZZOLI	Franck	RAD 1
Caporal	GODARD	Jonathan	RAD 1
Caporal	HABASQUE	Mickael	RAD 1
Caporal	HINARD	Nicolas	RAD 1
Caporal	HUGONNET	Norbert	RAD 1
Caporal	LABASSE	Guillaume	RAD 1
Caporal	LE POTTIER	Samuel	RAD 1
Caporal	MENGUY	Loïc	RAD 1
Caporal	PERRICI	Anthony	RAD 1
Caporal	ROBERT	Thierry	RAD 1
Caporal	ROCHETTE	Alexandre	RAD 1
Caporal	ROULE	Guillaume	RAD 1
Caporal	SOLANO	Olivier	RAD 1
Caporal	THORE	Guillaume	RAD 1
Caporal	VANDER CRUYSSSEN	Laurent	RAD 1
Caporal	VERMEIL	Cédric	RAD 1
Caporal	VIELARD	Alexandre	RAD 1
Caporal	VINH-SAN	Quentin	RAD 1

Caporal	ZIETEK	Sébastien	RAD 1
Caporal	ZWICKER	Kévin	RAD 1
1 ^{ère} classe	AUDHUY	Vincent	RAD 1
1 ^{ère} classe	BOCQUIAU	Noel	RAD 1
1 ^{ère} classe	BOIS	Xavier	RAD 1
1 ^{ère} classe	BOUCHERON	Romain	RAD 1
1 ^{ère} classe	CADELE	Loïc	RAD 1
1 ^{ère} classe	CARON	Brice	RAD 1
1 ^{ère} classe	CASSANDRO	Adriano	RAD 1
1 ^{ère} classe	CHAPEAU	Aurélien	RAD 1
1 ^{ère} classe	CHATEAU	Gabriel	RAD 1
1 ^{ère} classe	CHRETIEN	Baptiste	RAD 1
1 ^{ère} classe	COIS	Florian	RAD 1
1 ^{ère} classe	CORDIER	Raynald	RAD 1
1 ^{ère} classe	COURATIER	Ludovic	RAD 1
1 ^{ère} classe	CREDOU	Thomas	RAD 1
1 ^{ère} classe	DAMIEN	Thomas	RAD 1
1 ^{ère} classe	DELATTRE	Emmanuel	RAD 1
1 ^{ère} classe	DEPLETTE	Benoît	RAD 1
1 ^{ère} classe	DERSIGNY	Alexandre	RAD 1
1 ^{ère} classe	DUBOIS	David	RAD 1
1 ^{ère} classe	DUPIN	Mathieu	RAD 1
1 ^{ère} classe	DURAND	Florian	RAD 1
1 ^{ère} classe	DUVOLLET	Marc	RAD 1
1 ^{ère} classe	FORT	Hervé	RAD 1
1 ^{ère} classe	FRANCART	Maxime	RAD 1
1 ^{ère} classe	GAILLOU	Alexandre	RAD 1
1 ^{ère} classe	GALLARD	Damien	RAD 1
1 ^{ère} classe	GAUMET	Alexis	RAD 1
1 ^{ère} classe	GENGEMBRE	Alan	RAD 1
1 ^{ère} classe	GIRARDIN	Sébastien	RAD 1
1 ^{ère} classe	GONZALEZ	Alan	RAD 1
1 ^{ère} classe	GORETH	Thomas	RAD 1

1 ^{ère} classe	GORSE	Pascal	RAD 1
1 ^{ère} classe	GUEGAN	Erwan	RAD 1
1 ^{ère} classe	GUILLOU	Rémi	RAD 1
1 ^{ère} classe	HARENT	Thomas	RAD 1
1 ^{ère} classe	HENRY	Jocelin	RAD 1
1 ^{ère} classe	HUE	Fabrice	RAD 1
1 ^{ère} classe	JARDINIER	Florian	RAD 1
1 ^{ère} classe	KLEIN	Guillaume	RAD 1
1 ^{ère} classe	KREJCIK	Mickael	RAD 1
1 ^{ère} classe	KROCZEK	Vincent	RAD 1
1 ^{ère} classe	LABARRE	Arnaud	RAD 1
1 ^{ère} classe	LAMY	Frederic	RAD 1
1 ^{ère} classe	LE BASTARD	Maxime	RAD 1
1 ^{ère} classe	LE BLOCH	David	RAD 1
1 ^{ère} classe	LE MARCOU	Frédéric	RAD1
1 ^{ère} classe	LECARPENTIER	Mickaël	RAD 1
1 ^{ère} classe	LECOEUR	Nicolas	RAD 1
1 ^{ère} classe	LECOURTILLET	Gaël	RAD 1
1 ^{ère} classe	LEGRAND	Yoann	RAD 1
1 ^{ère} classe	LEROY	Emmeric	RAD 1
1 ^{ère} classe	LOPIN	Jean-François	RAD 1
1 ^{ère} classe	LOUESSARD	Benoît	RAD 1
1 ^{ère} classe	MAHE	Morgan	RAD 1
1 ^{ère} classe	MASSON	Tanguy	RAD 1
1 ^{ère} classe	NOEL	Jérôme	RAD 1
1 ^{ère} classe	PAROIS	Mickaël	RAD 1
1 ^{ère} classe	PILI	Anthony	RAD 1
1 ^{ère} classe	PREVOT	Aurélien	RAD 1
1 ^{ère} classe	RIBEIRO	Kévin	RAD 1
1 ^{ère} classe	ROMBAUT	Antoine	RAD 1
1 ^{ère} classe	SAUVAGET	Bruno	RAD 1
1 ^{ère} classe	SEYEUX	Kevin	RAD 1
1 ^{ère} classe	SIMARD	Jean-Michel	RAD 1

1 ^{ère} classe	SOUDES	Jonny	RAD1
1 ^{ère} classe	SOURISSEAU	Cédric	RAD 1
1 ^{ère} classe	THIBAUT	Jerome	RAD 1
1 ^{ère} classe	TRANCHANT	Anthony	RAD 1
1 ^{ère} classe	VIVIEN	Emmanuel	RAD 1

Article 2

Le général, commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de police et des préfectures des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris.

Fait à Paris, le 27 janvier 2017

Le préfet de police,
Pour le Préfet de Police
Le Préfet, Directeur du Cabinet

Patrice LATRON

Arrêté n° 2017-00090 fixant la liste nominative du personnel apte dans le domaine des feux de forêts à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne pour l'année 2017

LE PRÉFET DE POLICE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de la défense, notamment ses articles R. 1321-19 et suivants ainsi que les articles R. 3222-13 et suivants ;
Vu l'arrêté ministériel modifié du 6 septembre 2001 fixant le guide national de référence relatif aux feux de forêts ;
Sur proposition du général, commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris,

Arrête Article 1^{er}

La liste nominative du personnel de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris apte dans le domaine « feux de forêts » à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne pour l'année 2017, prise en application du titre 1, chapitre 3, paragraphe 3.2. du guide national de référence relatif aux « feux de forêts » est fixée comme suit :

Grade	Nom	Prénom	Formation
Chefs de colonne feux de forêts niveau 4			

Lieutenant-colonel	ROCHE	Raphaël	FDF4
Capitaine	GROUAZEL	Laurent	CTS (suppléant)
Capitaine	FORTIN	Jérôme	FDF4
Chef de groupe feux de forêts niveau 3			
Capitaine	LE PALEC	Alain	FDF 3
Chefs d'agrès feux de forêts niveau 2			
Adjudant	HOUDUSSE	Bruno	FDF 2
Sergent	GRIMAUX	Sylvain	FDF 2
Equipiers feux de forêts niveau 1			
Sergent-chef	JEANMOUGIN	Olivier	FDF 1
Caporal-chef	CORNUET	Laurent	FDF 1
Caporal-chef	LEBERT	Emmanuel	FDF 1
Caporal-chef	PICOREAU	Pierre-Emmanuel	FDF 1
Caporal-chef	PUJOL	Cyril	FDF 1
Caporal	HABASQUE	Mickael	FDF 1
Caporal	LE POTTIER	Samuel	FDF 1
Caporal	LEGENDRE	Cyril	FDF 1
Caporal	FINCK	Christophe	FDF 1
Caporal	BALARD	Xavier	FDF 1
Caporal	VANDER CRUYSSSEN	Laurent	FDF 1
1 ^{ère} classe	GUEGAN	Erwan	FDF 1
1 ^{ère} classe	PAROIS	Mickaël	FDF1
1 ^{ère} classe	HILLAIRET	David	FDF 1
1 ^{ère} classe	VERNAY	Damien	FDF 1
1 ^{ère} classe	LECHENE	Christophe	FDF 1
1 ^{ère} classe	LE BLOCH	David	FDF 1
1 ^{ère} classe	VIVIEN	Emmanuel	FDF 1

Article 2

Le général, commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes de la préfecture de police et des préfectures des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris.

Fait à Paris, le 27 janvier 2017

Le préfet de police,

Pour le Préfet de Police
Le Préfet, Directeur du Cabinet

Patrice LATRON

Arrêté n°2017-00091 fixant la liste nominative du personnel apte à l'exploration de longue durée à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne pour l'année 2017

LE PRÉFET DE POLICE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de la défense, notamment ses articles R. 1321-19 et suivants ainsi que les articles R. 3222-13 et suivants ;
Vu le référentiel emploi relatif à l'exploration longue durée des sapeurs-pompiers de la zone de défense et de sécurité de Paris en date du 22 janvier 2015 ;
Sur proposition du général, commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;

arrête

Article 1^{er}

La liste nominative du personnel de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris apte à l'exploration de longue durée à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne pour l'année 2017, est fixée comme suit pour les spécialistes :

Grade	Nom	Prénom	exploration durée	longue
Conseiller technique				
Lieutenant	GUIBERT	Xavier	X	
Chefs de section				
Adjudant-chef	NOUET	Sébastien	X	
Adjudant	TEXIER	Damien	X	
Adjudant	BOLIVARD	Mickael	X	
Adjudant	TARDIEU	Daniel	X	
Sergent-chef	DEMOURON	David	X	
Sergent-chef	PROUD	Romain	X	
Sergent-chef	OLIVIER	Cyril	X	
Chefs d'unité				
Lieutenant	LE DROGO	Christophe	X	
Lieutenant	PAGNOT	Yannick	X	
Adjudant	GANAYE	Nicolas	X	

Sergent UV2	BRUNEL	Marc	X
Sergent UV2	CHERORET	Francis	X
Sergent UV2	LAURIN	Bruno	X
Sergent UV2	GOUIRAND	Thomas	x
Sergent	BATAILLE	Vincent	X
Sergent	RODIET	Mathieu	X
Sergent	DAMAS	Cyrille	X
Sergent	DARFEUILLE	Jérémy	X
Sergent	GONORD	Morgan	X
Sergent	LARUELLE	Sébastien	X
Sergent	LEVEQUE	Stéphane	X
Sergent	VAN DER WALLE	Benoit	X
Sergent	CASAROSA	Gino	X
Equipers			
Caporal-chef	VERA	Jean-Marie	X
Caporal-chef	BAUDET	Jérémy	X
Caporal-chef	BICHLER	Yann	X
Caporal-chef	HUGOT	Lorraine	X
Caporal-chef	LOMBARD	Jérémy	X
Caporal-chef	CHAUVET	Antoine	X
Caporal-chef	VEYSSIERE	Sébastien	X
Caporal-chef	BERGEROT	Xavier	X
Caporal-chef	LOYER	Remi	X
Caporal-chef	CHARLETOUX	Rodolphe	X
Caporal-chef	MERAND	Steven	X
Caporal-chef	LANFRAY	Anthony	X
Caporal-chef	BOUDON	Éric	X
Caporal-chef	COCHARD	Arnaud	X
Caporal-chef	DURAND	Arthur	X
Caporal-chef	FAVREAU	Antoine	X
Caporal-chef	LEFRANC	Charlie	X
Caporal-chef	SADI	Julien	X
Caporal-chef	VINCELOT	Guillaume	X

Caporal-chef	TURMEL	Ronan	X
Caporal-chef	BARRUE	Alban	X
Caporal	ALBINET	Geoffrey	X
Caporal	COCHFERT	Florian	X
Caporal	LAVIGNE	Mickaël	X
Caporal	LE GUENNEC	Guillaume	X
Caporal	MESSELET	Matthieu	X
Caporal	PAPIN	Clément	X
Caporal	LORIDAN	Rudy	X
Caporal	VALET	Guillaume	X
Caporal	WILLOT	Jérôme	X
Caporal	BRIEC-GUILLOU	Damien	X
Caporal	DAVID	Julien	X
Caporal	CHERRUAU	Julien	X
Caporal	GOURDY	Maxime	X
Caporal	IKHLEF	Karim	X
Caporal	MIDON	Cedric	X
Caporal	POCHERON	Antoine	X
Caporal	VALOTAIRE	Clément	X
Caporal	LAMA	Ludwig	X
Caporal	RIBAU	Fabien	X
Caporal	DOUHERET	Jean-Christophe	X
Caporal	BROUTE	Jérémy	X
Caporal	SIMONNEAU	Damien	X
Caporal	LEGUILLER	Thibaud	X
1 ^{ère} classe	TAILHARDAT	Luc	X
1 ^{ère} classe	POITRIMOL	Quentin	X
1 ^{ère} classe	BOUVIER	Sylvain	X
1 ^{ère} classe	COLIN	Arnaud	X
1 ^{ère} classe	COLOMBIER	Marc	X
1 ^{ère} classe	DOIN	Thomas	X
1 ^{ère} classe	MONTUS	Mickaël	X
1 ^{ère} classe	PESLE	Bastien	X

1 ^{ère} classe	BEZAIN	Loïc	X
1 ^{ère} classe	QUEDE	Alexandre	X
1 ^{ère} classe	RICARD	Jérémy	X
1 ^{ère} classe	ETIENNE	Samuel	X
1 ^{ère} classe	TAILLEFER	Eric	X
1 ^{ère} classe	THORINEAU	Quentin	X
1 ^{ère} classe	LAURENT	Louis	X
1 ^{ère} classe	SILVESTRE	Benoit	X
1 ^{ère} classe	BERTHET BONDET	Anthony	X
1 ^{ère} classe	BOHEME	Mickael	x
1 ^{ère} classe	CHOYER	Martin	X
1 ^{ère} classe	DESBOIS	Guillaume	x
1 ^{ère} classe	KADOUN	Rayane	X
1 ^{ère} classe	PAPONET	Brice	X
1 ^{ère} classe	MACIOTTA	Loïc	X
1 ^{ère} classe	PEDARD	Thibault	X
1 ^{ère} classe	SALOU	Nicolas	X
1 ^{ère} classe	TASBILLE	Yohan	X
1 ^{ère} classe	MINJOULAT-REY	Benoît	X
1 ^{ère} classe	DUBU	Maxime	X
1 ^{ère} classe	GUIOT	Jean	X

Article 2

Le général, commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de police et des préfectures des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris.

Fait à Paris, le 27 janvier 2017

Le préfet de police,
Pour le Préfet de Police
Le Préfet, Directeur du Cabinet

Patrice LATRON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD – DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>

Directeur de la publication :

Thierry BONNIER

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : **01.40.97.20.00** Télécopie **01.40.97.25.21.21**

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>